

Alliance pour une politique climatique responsable  
Conférence de presse, Berne, 24 août 2006

**Programme pour la protection du climat: vers une Suisse  
respectueuse du climat**

# **Plan de mise en œuvre pour la Suisse**

*Patrick Hofstetter, WWF Suisse*

*L'exposé oral fait foi*

L'objectif est clair: d'ici à 2050, les 8 millions d'habitants de la Suisse ne seront pas autorisés à émettre plus d'une tonne d'équivalents CO<sub>2</sub><sup>1</sup> par personne et par an. Cela représente 8 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> en 2050. Alors qu'aujourd'hui, ce sont 100 millions de tonnes qui s'échappent dans l'atmosphère!

Une division par trois de la consommation d'énergie, ainsi qu'une réduction de 90% des émissions de gaz à effet de serre, sont des objectifs techniquement réalisables, et nous le savons depuis longtemps. Notre niveau et notre qualité de vie s'en trouveraient même accrus. Le Programme de protection du climat présente les instruments permettant de faire, de ces possibilités techniques, une réalité.

Les instruments politiques ont été soumis aux critères de sélection et d'évaluation suivants: efficacité de la réduction des gaz à effet de serre, efficience économique, compatibilité sociale et faisabilité politique. La majeure partie des instruments sélectionnés permet de dégager un bénéfice net au plan de l'économie nationale. Pas étonnant, quand on sait que de nombreux instruments concernent des potentiels d'efficacité non encore utilisés. Les coûts externes des près de 100 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> sont estimés à environ 10 milliards de francs par an, ce qui permet d'améliorer encore davantage la rentabilité des mesures de réduction des émissions. En termes d'emplois également, le bilan net pour la quasi-totalité des instruments s'avère positif, ce qui constitue un attrait supplémentaire du Programme de protection du climat.

Le catalogue d'instruments comprend, en tant qu'outil fondamental, une taxe d'incitation complète adaptée aux objectifs fixés, applicable à tous les gaz à effet de serre, ainsi qu'à toutes les énergies. La priorité à court terme: l'introduction rapide de la taxe sur le CO<sub>2</sub> déjà inscrite dans un cadre légal, applicable sur les carburants et les combustibles. Cette augmentation de facto du prix des énergies fossiles engendre de nouveaux investissements dans de nombreux secteurs et tend à rendre les investissements en cours plus respectueux du climat. Toutefois, le doublement du prix des énergies fossiles constitue certes une aide précieuse, mais de suffit pas à atteindre suffisamment rapidement les objectifs fixés en matière de politique climatique. D'une part, nombre d'obstacles persistent, qu'il s'agisse des

réglementations ou législations, du dilemme locataire/propriétaire en ce qui concerne le paiement des charges, d'un manque d'information au sein des ménages et des entreprises, ou tout simplement du manque de sensibilité aux variations de prix de certaines applications énergétiques. C'est pourquoi, dans tous les secteurs, nous mettons en place de nouveaux outils économiquement intéressants, éliminons les obstacles et instaurons, partout où cela paraît acceptable et efficace, une politique économique. La plupart du temps, les instruments visent à améliorer l'efficacité de véhicules, d'appareils et de bâtiments, à enrayer les gaspillages, et à promouvoir la substitution par des technologies respectueuses du climat et des énergies renouvelables.

Le Programme pour la protection du climat identifie 22 instruments principaux dans 8 secteurs, qui présentent respectivement 15 ans après leur mise en œuvre un potentiel de réduction des émissions d'au moins un million de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. Des instruments accessoires constituent une aide à l'introduction et à la mise en œuvre des instruments principaux, et augmentent par ailleurs leur efficacité en empêchant les effets indésirables de leur mise en œuvre. Le groupe supplémentaire des instruments accessoires implique certes une réduction moins efficace des émissions, mais peut toutefois être mis en œuvre très efficacement ou très facilement au plan politique; de plus, ces instruments accessoires sont indispensables pour permettre des réductions plus poussées.

Les réductions d'émissions réalisables sont impressionnantes. Les gaz à effet de serre émis à l'échelle nationale (hors trafic aérien), à hauteur d'environ 51 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>, seront réduits à environ 18 millions de tonnes en 2025 si tous les instruments sont introduits. Cela correspond déjà à une réduction de 64%. Pour garder le cap sur l'objectif de 2050, les émissions nationales doivent diminuer chaque année d'un million de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. Or, le Programme pour la protection du climat permet même d'atteindre une réduction de 1,6 million de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par an.

Les instruments proposés peuvent être utilisés au plan national ou cantonal, et ainsi être adaptés de manière optimale aux conditions-cadres suisses. Encore une fois, la vieille sagesse populaire veut que l'on pense à l'échelle mondiale, mais que l'on agisse à l'échelle locale. Le Programme pour la protection du climat fournit des recettes permettant de réaliser les objectifs en faveur du climat, tels qu'ils sont fixés dans la Convention sur les changements climatiques de l'ONU. Il ne manque plus à présent que la volonté politique pour introduire ces instruments.

P.S. Le catalogue d'instruments - subdivisé par secteurs - est paru dans le Programme pour la protection du climat sur le site [www.wwf.ch/faits\\_climat](http://www.wwf.ch/faits_climat). Vous pouvez télécharger une description plus détaillée des instruments, ainsi que leur évaluation, sur le site [www.wwf.ch/klimafakten](http://www.wwf.ch/klimafakten).